



CONVOCATION

Date : 1^{er} juillet 2022
Affichée le : 1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
15 juillet 2022

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
18 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Sylvie BRIÈREPouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE
M. François DELAIS.....Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Nathalie GEORGE-GOURETPouvoir à M. Mme Armelle CHAPALAIN
M. Michel GINOUX.....Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Rodolphe MIET.....Pouvoir à M. Thierry MALHERBE
Mme Sophie GUILHAUMEPouvoir à M. Joël MOREAU

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Délibération : n° 2022-07-18

OBJET : TRANSFERT DE LA VOIRIE DE LA RÉSIDENCE DE L'ÉTANG DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020 – 15860 du 4 juin 2020 dressant la liste des immeubles susceptibles d'être présumés vacants et sans maître sur la commune.

Vu le courrier de notification de l'arrêté préfectoral adressé au propriétaire en date 30 juin 2020.

Vu le certificat d'affichage rapportant la publication dudit arrêté du 29 juin 2020 au 29 décembre 2020 (durée de 60 mois).

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 12 avril 2022 notifiant la présomption de biens vacants et sans maîtres sur la commune.

Vu l'extrait du cadastral matérialisant lesdites parcelles.

Considérant qu'une procédure de déclaration de bien vacant et sans maître de la voirie de la résidence de l'Étang, cadastrée AC 351, AC 352, AC 353, AC 354, AC 355 et AC 356, a été mise en œuvre par la commune. Les parcelles constituent la voie privée du lotissement situé avenue du Chemin Vert.

Considérant que le délai réglementaire laissé aux éventuelles propriétaires pour se faire connaître étant écoulé et la Préfecture ayant notifié à la commune la présomption que les parcelles sont vacantes et sans maîtres le 12 avril 2022, la commune souhaite incorporer la voirie de la résidence de l'Étang constituée des parcelles AC 351, AC 352, AC 353, AC 354, AC 355 et AC 356.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220708-2022-07-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Considérant que la commune désire dans le même temps classer la voie dans la voirie communale (domaine public routier communal), cette voie étant déjà ouverte à la circulation publique et le classement dans le domaine public routier communal n'entraînant pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation.

Après avis de la Commission des Finances en date du 28 juin 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'incorporation des parcelles AC 351, AC 352, AC 353, AC 354, AC 355 et AC 356 correspondant à l'emprise de la voirie dans le domaine privé communal dans un premier temps.
- **précise** que cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.
- **classe** la voie dans le domaine public routier communal.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette incorporation y compris en ce qui concerne le classement dans le domaine public communal.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220708-2022-07-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022